

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Eau et Loire	429

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L332-1 et suivants, L333-1 et suivants, R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019, affectant une autorisation de programme pour des opérations de reconquête des captages,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets 2021 « Reconquête de la qualité de la ressource en eau des captages de la région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 19 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

ENTENDU les interventions de Cécile DREURE, William AUCANT, Françoise FONTENAILLE, Anne BEAUCHEF, Yamina RIOU, Elsa RICHARD, François DE RUGY, Mélanie COSNIER, Maurice PERRION, Philippe HENRY, Jean-Patrick FILLET, Roland MARION, Samia SOULTANI VIGNERON, Antoine CHEREAU

Après en avoir délibéré,

1 - Gestion durable de la Loire

Renouvellement de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) Loire estuaire

APPROUVE

la convention constitutive 2022-2027 du Groupement d'intérêt public Loire Estuaire figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer.

2 - Action régionale sur la ressource en eau

Stratégie régionale sur les captages prioritaires

APPROUVE

la stratégie régionale sur les captages prioritaires figurant en annexe 3 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer.

Appel à projets 2021 "Reconquête de la qualité de la ressources en eau des captages de la Région des pays de la Loire"

ATTRIBUE

les subventions pour un montant total de 276 644 € dont 259 590 € dans le cadre de l'affectation d'autorisation de programme d'un montant de 700 000 € votée par délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 et 17 054 € dans le cadre de l'affectation d'autorisation d'engagement d'un montant de 50 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020, présentées en annexe 4.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs